

LA LETTRE DU CONSEIL

CONSEIL DU 03 AVRIL 2024

Affaires générales

DELIBERATION 2024-23

Depuis 2014 la commune adhère au groupement du SYANE pour l'achat de gaz naturel. Le marché actuel arrivant à échéance le 31/12/2025, le SYANE prépare une nouvelle procédure de sélection du ou des futurs fournisseurs à compter du 1er janvier 2026. Il convient donc de renouveler la convention constitutive du groupement en vue de cette procédure.



DELIBERATION 2024-24

Les incivilités récurrentes sur la commune amènent les élus à réfléchir à la façon d'y mettre un terme. Parmi les leviers, la sanction par voie de contravention est l'une des options retenues. Aussi afin de faciliter les opérations de verbalisation, la commune signera une convention avec le préfet agissant pour le compte de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI). Cette convention permettra aux personnes habilitées de dresser à l'avenir des Procès-Verbaux Electroniques. Ces PVE donnent lieu à l'expédition d'un avis de contravention directement au domicile du contrevenant.



Chantier jeunes entre 15 et 17ans sur la commune : infos à venir sur le site de la commune et sur facebook.

Chantier jeunes avec Concordia !

DELIBERATION 2024-25

Le Conseil municipal souhaite mettre en place des chantiers jeunes sur la commune.

Après étude des différentes possibilités de mise en œuvre, l'association Concordia a été retenue pour mener à bien un premier « chantier jeunes » à l'été 2024. Les élus ont adhéré à l'aspect international des chantiers de Concordia qui affiche une expérience de plus de 70 ans.

Concordia encadrera donc 14 jeunes de 15 à 17 ans venant de plusieurs pays du monde entre le 02 et le 16 août. Deux places étant réservées aux jeunes locaux, il s'agit d'une excellente occasion de s'ouvrir à la diversité culturelle tout en œuvrant pour leur commune. A cet effet, la commune signera une convention de partenariat avec Concordia.

Si vous êtes intéressés, infos à venir sur le site de la commune et sur Facebook !

DANS CE NUMÉRO

OFFRE D'EMPLOI AUX SERVICES TECHNIQUES

LES BONS REFLEXES AVEC L'ARRIVEE DES BEAUX JOURS !

VIE ASSOCIATIVE

Radio Grand Lac !

DELIBERATION 2024-29



Radio Grand Lac permet à la commune de La Biolle de bénéficier d'une émission mensuelle d'une heure pour mettre en valeur les actions communales mais aussi la vie associative de la commune, son tissu commercial et entrepreneurial ou encore ses services à la population. Afin de poursuivre le partenariat engagé depuis l'an dernier avec cette radio associative, il convient de signer une convention pour définir les engagements de chacun.



OFFRE D'EMPLOI

Agent polyvalent des services techniques

La commune de La Biolle recherche un employé des services techniques à temps complet suite à un départ en retraite fin août.

Quelles missions ?

- Assurer la préparation et le suivi des locations de la salle des fêtes (environ 1/3 du temps)
- Participer à l'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts et à la réalisation des travaux sur la commune

Semaine de travail sur 4,5 jours, astreintes à prévoir, permis B obligatoire.

Envoyez vos candidatures avant le 30 avril par mail : rh@la-biolle.fr

AGENDA

- Emission « 1heure, 1commune » : les mardis 9 avril et 14 mai à 17h, sur 92.1FM Radio Grand Lac
- Café mairie : le samedi 20 avril à 9h, l'Orme chemin des chênes et le samedi 11 mai à 9h, aux Blanchards
- Réunion des assistantes maternelles : le lundi 6 mai à 19h, salle du conseil
- Commémoration : le mercredi 8 mai à 9h, monument aux morts
- Conseil Municipal : le mercredi 22 mai à 20h, salle du conseil

CARNET

Le Conseil municipal prend part à la joie de la famille BARONNIER pour la naissance d'Augustin né le 05 février mais également à la peine de la famille MARQUES FERREIRA face à la disparition de Maria, 67 ans.

PETITE ENFANCE

Actualisation du règlement

DELIBERATION 2024-27

Le règlement de la crèche est revu régulièrement afin de prendre en compte les modifications qui interviennent dans le fonctionnement de celle-ci. Cette actualisation permet notamment de préciser le délai rétroactif des régularisations de facturation et celui des mises à jour des tarifs horaires.

Intervention d'un photographe à la crèche

DELIBERATION 2024-28

Comme chaque année un photographe interviendra à la crèche afin d'immortaliser le passage des enfants dans la structure pour les familles qui le souhaitent. Une convention sera signée entre le photographe désigné et la commune, afin de fixer les modalités d'intervention.

TRAVAUX

Vidéoprotection

DELIBERATION 2024-26

En mars 2022, la commune avait fait une demande d'aide financière auprès de la Région pour le renforcement de la vidéoprotection. Le dossier ayant évolué (ajout de secteurs, réévaluation des coûts), il convient d'actualiser la demande de subvention sur la base d'un nouveau montant des travaux s'élevant à 44 600 € HT.



RETOUR SUR...

Carnaval à La Biolle

Jeudi 14 mars, c'était Carnaval aux écoles et à la crèche. L'occasion de croiser princesses, policiers, super héros et licornes dans la commune !



MOUSTIQUE TIGRE

La prévention commence maintenant !

Avec la remontée des températures, cette espèce invasive sera prochainement de retour. N'attendons pas pour agir...

Les œufs de moustique tigre sont noirs et gluants, difficilement repérables à l'œil nu (moins d'un millimètre), déposés en grappe sur la paroi d'un contenant en capacité d'être recouvert d'eau. Les œufs entament alors la phase aquatique pour se transformer en larves qui atteindront 4 à 10mm.

C'est ICI qu'il faut agir !



ACTIONS DE PREVENTION



JE COUVRE
DE FAÇON HERMÉTIQUE OU À L'AIDE D'UN VOILE ANTI-INSECTES À MAILLES FINES

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves
- Fûts divers



JE VIDE

1 FOIS PAR SEMAINE TOUS LES RÉCEPTACLES POUR ÉVITER LES EAUX ACCUMULÉES

- Coupelles, cache-pots
- Gamelles pour animaux domestiques
- Pieds de parasols et décorations de jardin
- Bâches de mobiliers de jardin, de piscines
- Seaux, arrosoirs et bidons divers
- Jouets, pluviomètres

FRELONS ASIATIQUES

Repérez les nids de frelons asiatiques

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de Frelons Asiatiques ?



Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site :

www.frelonsasiatiques.fr



VIGILANCE FRELONS ASIATIQUES



Le frelon asiatique (ou à pattes jaunes) poursuit sa progression sur le territoire. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Signes distinctifs : tête et thorax noirs, pattes jaunes, abdomen noir à bandes orangées.

COMPORTEMENTS CITOYENS ...

Avec l'arrivée des beaux jours, quelques rappels de circonstance

ACTIVITES BRUYANTES

- Tous les travaux professionnels bruyants doivent être interrompus entre 20h00 et 07h00 et toute la journée les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Les travaux de bricolage ou jardinage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

FEUX

Selon l'arrêté Préfectoral n°2017-0248, il est **interdit**, à toute personne, sur l'ensemble du département de la Savoie : **d'allumer des feux** dans les forêts, plantations ou boisements ; **de pratiquer l'écobuage** (brûlage des végétaux sur pied, des bois morts, des herbes sèches) ; **de brûler des déchets verts**, qui doivent être apportés en déchetterie.

PREVENTION INCENDIE

L'entretien de vos parcelles est essentiel dans la prévention incendie. Au printemps, assurez-vous de couper seulement la végétation herbacée et les broussailles pour respecter la nidification. Une action simple qui contribue à la sécurité de tous !

RESPECT DES ESPACES AGRICOLES

Ayez du respect pour le travail de vos agriculteurs qui œuvrent pour produire notre alimentation et préserver notre environnement.

Evitons le piétinement de l'herbe, le vol des fruits et légumes, et contribuons à la propreté des cultures et des prés. En comprenant et en respectant les activités agricoles, nous préservons la campagne.

